



European
Statistical
Governance
Advisory
Board

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 novembre 2014

Un examen par les pairs confirme qu’Eurostat est un office statistique bien géré mais que des améliorations sont possibles

Le Conseil consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) recommande des pistes pour améliorer le respect du code de bonnes pratiques de la statistique européenne. Le dernier rapport annuel du Conseil intervient à un moment où les statistiques européennes sont de plus en plus utilisées comme preuves dans la conduite des politiques et comme indicateurs de performance qui peuvent déclencher automatiquement des conséquences financières pour les États membres de l’UE. Les statistiques attirant davantage l’attention des décideurs politiques, ceux qui les élaborent doivent être mieux armés pour faire face aux conséquences. M. Thomas Wieser, le président de l’ESGAB, a ainsi déclaré: «La transparence et le respect du code des bonnes pratiques constituent le meilleur moyen pour les statisticiens de se protéger des pressions politiques grandissantes.»

Cette année, le rapport de l’ESGAB est axé entièrement sur Eurostat, l’Office statistique de l’Union européenne. Un examen par les pairs mené par l’ESGAB a permis de constater que les points forts d’Eurostat reposent sur les instruments juridiques qui ont généralement été renforcés dans l’esprit du code de bonnes pratiques de la statistique européenne, avec un engagement en faveur de la qualité, la méthodologie et une main-d’œuvre hautement qualifiée.

Le rapport comprend des recommandations portant sur quatre domaines : la législation relative aux procédures de nomination et de révocation de l’encadrement supérieur et la mise en œuvre de l’architecture législative; la cohérence des statistiques européennes; la diffusion et la communication; et la coordination. Eurostat s’attachera à présent à apporter des améliorations et à élaborer des feuilles de route sur la base des recommandations qu’il a accepté de mettre en œuvre.

L’ESGAB a recommandé que la nomination du directeur général d’Eurostat soit ancrée à l’avenir dans la législation et fondée sur une compétition ouverte, mais le point de vue d’Eurostat diverge de l’évaluation de l’ESGAB. La Commission européenne, à cet égard, présente des similarités avec de nombreuses administrations et les statuts de la fonction publique dans les États membres et, tout en reconnaissant les contraintes institutionnelles, l’ESGAB estime qu’elle devrait donner le bon exemple en ce qui concerne le respect du code.

Des examens par les pairs visant à évaluer la conformité du système statistique européen (SSE) avec le code de bonnes pratiques au niveau national sont actuellement menés dans 32 pays (États membres de l’UE et pays de l’AELE-EEE), pour la deuxième fois depuis que le code de bonnes pratiques a été établi en 2005. Ces examens par les pairs visent à renforcer la crédibilité du SSE, à accroître sa capacité à produire des statistiques européennes, de même qu’à rassurer les parties intéressées tant sur la qualité des statistiques européennes que sur la fiabilité du SSE.

Le sixième rapport annuel de l’ESGAB au Parlement européen et au Conseil inclut une note de synthèse de quatre pages contenant des recommandations pour améliorer le respect du code, une vue d’ensemble des points forts d’Eurostat et des questions pertinentes portées à l’attention d’Eurostat.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

10 novembre 2014

Informations complémentaires

Le rapport 2014 de l'ESGAB et la note de synthèse qui l'accompagne peuvent être consultés sur le site internet du comité (<http://ec.europa.eu/esgab/>).

Contact pour les médias

Si vous souhaitez un entretien avec le président de l'ESGAB, M. Thomas Wieser, veuillez contacter le secrétariat de l'ESGAB: Heli Lehtimäki (estat-esgab@ec.europa.eu), tél. +352 4301-36484.

À propos de l'ESGAB

Le comité consultatif européen pour la gouvernance statistique (ESGAB) a été établi par le Parlement européen et le Conseil en 2008 afin de fournir un panorama indépendant sur la mise en œuvre du code de bonnes pratiques de la statistique européenne au sein du système statistique européen. Les travaux menés par l'ESGAB ont pour objectif de renforcer l'indépendance professionnelle, l'intégrité et la responsabilisation du système statistique européen, qui sont des éléments clés du code de bonnes pratiques, ainsi que d'améliorer la qualité des statistiques européennes.

L'ESGAB est composé de sept membres. Ses tâches incluent l'élaboration d'un rapport annuel adressé au Parlement européen et au Conseil, sur la mise en œuvre du code de bonnes pratiques en ce qui concerne la Commission (Eurostat) et le système statistique européen dans son ensemble. L'ESGAB conseille en outre la Commission (Eurostat) sur des mesures appropriées permettant de faciliter ce processus.

Concepts clés

Le **code de bonnes pratiques de la statistique européenne** repose sur 15 principes. Les pouvoirs publics et les autorités statistiques dans l'Union européenne s'engagent à respecter les principes du code, qui couvrent l'environnement institutionnel, les processus et les résultats statistiques. Pour chacun de ces principes, une série d'indicateurs de bonnes pratiques constitue un cadre de référence pour examiner la mise en œuvre du code. Code de bonnes pratiques:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/cache/ITY_OFFPUB/KS-32-11-955/FR/KS-32-11-955-FR.PDF

Système statistique européen (SSE): partenariat entre l'autorité statistique de l'Union, à savoir la Commission (Eurostat), et les instituts nationaux de statistique et autres autorités nationales responsables, dans chaque État membre, du développement, de la production et de la diffusion des statistiques européennes (voir:

http://epp.eurostat.ec.europa.eu/portal/page/portal/ess_eurostat/introduction